

Ecole publique de Sainte Geneviève sur Argence

Depuis plusieurs années, les enseignantes de l'école de Sainte Geneviève sur Argence ont décidé de réfléchir au bien-être de leurs élèves tout en veillant au bon fonctionnement pédagogique de leur classe.

Différentes actions ont donc été menées dans ce sens :

- **Les rythmes scolaires** : la municipalité en accord avec l'équipe enseignante a fait le choix de rester sur un rythme scolaire de 4 jours et demi de manière à favoriser les temps d'apprentissages plus efficaces le matin et à réduire la durée d'une journée de classe. Des activités culturelles et sportives sont proposées aux enfants lors de Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
- **Le fonctionnement en classe flexible** : depuis la rentrée 2020, l'équipe pédagogique a décidé de mettre en place ce dispositif dans lequel les élèves occupent une place centrale. Ils sont libres de choisir, sur certains temps de la journée, leur espace de travail dans la classe, leurs modalités, leur position de travail. L'objectif est de leur donner le choix qui leur convient le mieux et les aide à bouger, à communiquer, travailler en collaboration. Grâce au soutien financier de l'Association des Parents d'Elèves (APE), de la Commune et d'un financement de 26 000€ obtenu de l'Education Nationale dans le cadre du Fond d'Innovation Pédagogique. L'école s'est donc dotée, d'assises stimulantes (tabourets culbutos, poufs, coussins d'assise, élastiques) mais aussi d'assises calmantes (poufs, coussins) et a investi dans du nouveau mobilier adapté et modulable : meubles, tables, rangements, petits objets facilitant l'attention et la concentration ...
- **Le climat scolaire** : une réflexion a été menée au sein de l'équipe enseignante sur l'aménagement des espaces, l'harmonisation des règles de vie et de savoir vivre ensemble, la gestion des conflits de manière à offrir aux élèves un cadre sécurisant, serein et apaisé.

Différentes actions ont été également mises en place de manière à offrir à tous les élèves une ouverture culturelle :

- **Le dispositif Orchestre A l'Ecole (OAE)** créé en Septembre 2013 en partenariat avec la municipalité et Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA). Ce dispositif concerne tous les élèves du CE2 au CM2. Tous les élèves bénéficient, chaque semaine de 45 minutes de cours en pupitres et de 45 minutes cours en orchestres assurés par des professeurs du CRDA et financés par la Commune d'Argences en Aubrac. Les instruments achetés par l'APE grâce au soutien financier de plusieurs mécènes sont prêtés gracieusement aux enfants. En s'exprimant par le biais de la musique, les élèves ont pris conscience de l'importance du goût esthétique et sont devenus acteurs mais également spectateurs de la culture, la pratique collective instrumentale étant un puissant atout contre l'exclusion et les inégalités.
- Le dispositif **chant choral** créé en Septembre 2021. Ce dispositif concerne tous les élèves de la PS au CE1. Tous les élèves bénéficient, chaque semaine de 30 minutes de cours de chant choral assuré par un professeur du CRDA et financé par la Commune d'Argences en Aubrac
- L'enseignement de **l'Occitan auprès** de tous les élèves de l'école à raison d'une demi-heure par semaine. Cet enseignement est assuré par des intervenants de l'association ADOC 12.

- L'école est ouverte sur l'extérieur et travaille également avec différents partenaires : dispositif école et cinéma, Parc Naturel Régional de l'Aubrac, médiathèque, fédération de pêche, associations culturelles, autres écoles du territoire....

Ces actions seront poursuivies et approfondies au cours des prochaines années scolaires avec la rédaction d'un nouveau projet d'école, des travaux de réaménagement des classes (amélioration du confort thermique et sonore, des éclairages, de l'aménagement des espaces) et de la cour de récréation (sécurisation, réaménagement des espaces, désimperméabilisation ...) toujours dans un souci d'amélioration du cadre de vie des élèves.